

des lauriers pour les plantages lausannois

La Ville de Lausanne a été honorée par l'organisation Patrimoine Suisse, active dans la préservation du patrimoine bâti d'importance nationale. Ses plantages communautaires ont été couronnés par le prestigieux Prix Schulthess des jardins 2015, récompensant des réalisations de qualité dans le domaine de l'art des jardins. La remise du prix aura lieu samedi 27 juin à 15h30 au « Plantage du Désert ».

Attribué annuellement par Patrimoine suisse depuis 1998 et doté de 25'000 francs, le Prix Schulthess des jardins 2015 a été décerné à la Ville de Lausanne. Une reconnaissance publique encourageant les autorités lausannoises à poursuivre leurs efforts dans la lignée des plantages, dont les plus belles illustrations sont à découvrir dans une publication informative consacrée au Prix.

Cette récompense, dont les généreux mécènes sont Georg et Marianne von Schulthess-Schweizer, de Rheinfelden, distingue des projets remarquables de l'art paysager, de la conservation et de l'entretien de parcs et jardins historiques ainsi que de la réalisation d'installations contemporaines de grande qualité.

reconnaissance d'un maillon vert de la politique écologique lausannoise

Soucieuse du bien-être et de la qualité de vie de sa population, la Ville de Lausanne est engagée dans une politique de la nature visant à offrir aux habitants un environnement sain, valorisant les aspects sociaux et les services écologiques et économiques offerts par la nature. L'un des maillons verts de cette politique s'illustre par les plantages, ou potagers urbains communautaires, mis à disposition des habitants de plusieurs quartiers lausannois.

Pour faire face à la densification d'une ville en pleine croissance, mais aussi en réponse à la demande de nombreux citoyens désireux de renouer avec la terre, le projet des plantages s'est imposé à Lausanne depuis bientôt 20 ans, anticipant l'agriculture urbaine de proximité. La simplicité de la structure confère aux plantages un caractère « nomade », adapté à une ville en perpétuelle évolution, avec la capacité de s'installer dans les interstices urbains et de disparaître si nécessaire en cas de nouvelles constructions. Une charte des plantages élaborée en 2012 résume les principes de base de la culture biologique. Chaque usager est tenu de s'engager à la respecter contractuellement. Ce projet, piloté par le service de parcs et domaines (SPADOM), offre aujourd'hui la possibilité à de nombreux Lausannois de disposer d'un lopin de terre à deux pas de chez eux. Son développement est prioritaire et constitue un véritable « acte urbanistique », valorisant la qualité de vie offerte par la capitale vaudoise.

de nouveaux enjeux se dessinent

Grâce à plusieurs crédits d'ouvrage, onze plantages ont été aménagés de 1996 à nos jours. Répartis sur l'ensemble du territoire lausannois, ils offrent la possibilité à près de 320 « planteuses et planteurs » de disposer d'un lopin. Aujourd'hui, face à l'urbanisation de la ville et à une demande croissante des habitants, l'aménagement des futurs jardins est repensé. Les nouveaux projets sont orchestrés selon les principes du développement durable, incluant diverses formes de démarches participatives. Les dernières réalisations nées de ce processus sont les plantages de Florency en 2012 et de Valency en 2014. Un nouveau projet de plantation verra le jour fin avril à l'avenue de Cour. Ses parcelles accueilleront 40 planteurs-euses.

La direction des finances et du patrimoine vert

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec

- **Florence Germond, directrice des finances et du patrimoine vert, 021 315 72 00 / 079 321 98 71**
- **Yves Lachavanne, chef de projet au service des parcs et domaines, 079 442 58 61**

La charte, le plan de situation et la publication sont à télécharger sur www.lausanne.ch/nature

Lausanne, le 21 avril 2015